

Procès-verbal

Assemblée communale du 14 décembre 2021

Présidence: Monsieur Nicolas Rérat

Scrutateurs: Mme Lysiane Egger et Laurence Schafer, M. René Ducry

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1251

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 juin 2021 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition, peut être commandé au bureau communal ou consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch).
2. Budget 2022
 - 2.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2022.
 - 2.2. Approbation du budget de résultats 2022.
 - 2.3. Budget des investissements 2022.
 - 2.3.1. Augmentation du crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement de l'école.
 - 2.3.2. Mise en place de la zone 30 km/heure.
 - 2.3.3. Réfection de la rte de la Maison-Neuve.
 - 2.3.4. Mise en séparatif du collecteur du secteur Maison-Neuve – Route de l'Eglise.
 - 2.3.5. Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Maison-Neuve – Route de l'Eglise.
 - 2.3.6. Mise en séparatif du collecteur du secteur Route de l'Arney – Route de l'Eglise.
 - 2.3.7. Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Route de l'Arney – Route de l'Eglise.
 - 2.3.8. Mise en séparatif du collecteur du secteur Sentier de la Gare.
 - 2.3.9. Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Sentier de la Gare.
 - 2.3.10. Construction d'une passerelle sur le sentier de la Quiou.
 - 2.3.11. Approbation du budget des investissements 2022.
3. Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS¹.
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers.

A 20h05, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu pour la cinquième fois à la halle de gym en raison du COVID-19. **M. Nicolas Rérat** rappelle les prescriptions sanitaires pour cette assemblée. Il relève que M. Michaël Studer, conseiller communal, ne peut pas être présent pour des problèmes de santé. Il excuse également M. Michel Waeber de la Commission financière. Il nomme ensuite les scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes. La journaliste de La Liberté, qui va arriver d'ici quelques minutes, et le secrétaire n'auront pas le droit de vote.

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote:	71

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Rérat demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2021 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch. La parole n'étant pas demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le procès-verbal est approuvé avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote:	71
Approuvent:	70
Refus:	0
Abstentions :	1

2. Budget 2022

2.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2022.

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Il présente au préalable un slide indiquant la répartition des charges par dicastères. C'est le chapitre de la formation qui présente les charges les plus élevées à hauteur de 31% du budget total. S'ensuit le chapitre de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire à hauteur de 15%. Ces 2 domaines représentent à eux seuls 46%, soit presque la moitié du budget. Puis, nous trouvons 3 chapitres représentant 11 et 10%, à savoir la

prévoyance sociale, le trafic et les télécommunications ainsi que l'administration.

Enfin, on trouve les 5 derniers chapitres qui représentent moins d'un quart du budget : la santé (8%), les finances et les impôts (7%), la culture, les sports et les loisirs (5%), l'ordre public (2%) et pour finir l'économie pour 0,42%.

Il présente ensuite un comparatif des charges 2022 en comparaison avec celles de 2021. Globalement, les charges liées, qu'elles soient cantonales ou régionales, ont augmenté par rapport au budget 2021. Pour les charges liées calculées sur la base du nombre d'habitants, elles sont également en hausse en raison de l'augmentation de la population de notre commune qui est passée de 1'493 habitants au 31 décembre 2019 à 1'584 habitants au 31 décembre 2020, soit 91 personnes supplémentaires.

M. Jean-Luc Dumoulin passe en revue le budget de résultat 2022.

0. Administration générale => charges : 770'750.00 / revenus : 51'900.00

La GED (gestion électronique des données) a été installée cet automne mais on ne peut pas encore dire que la commune s'est complètement séparée du papier à ce jour. Ceci est prévu courant 2022.

La baisse des charges par rapport au budget 2021 provient du fait des montants spécifiques liés à la GED qui avaient été budgétés en 2021.

1. Ordre et sécurité publics, défense => charges : 183'800.00 / revenus : 31'000.00

L'augmentation des charges est liée à la Police intercommunale et plus précisément à l'augmentation de ses effectifs. Notre commune aura dès 2022 un agent exclusivement attribué à notre village. Notre participation dans cette association de communes, calculée au prorata du nombre d'habitants, est de 6,9 %.

L'autre poste important de ce chapitre est notre participation au corps de sapeurs-pompiers que nous formons avec les communes d'Avry et Neyruz. Les charges sont en baisse par rapport à 2021 car l'Etat-Major a décidé de limiter l'acquisition de nouveaux matériels en raison de la prochaine fusion des CSP de la Sarine. Les revenus de CHF 31'000.00 représentent l'encaissement des taxes non-pompier.

Concernant le stand de tir, nous participions jusqu'à maintenant, par convention avec la commune d'Avry, aux frais du stand de tir de Rosé. Celui-ci sera prochainement désaffecté et c'est aux frais du stand de tir de Prez que nous participerons dès 2022.

Enfin, l'ORCOC, l'Organe communal de conduite, qui est censé gérer la conduite lors d'événements extraordinaires, a été dissout. Cet organe regroupait les communes de la région Sarine-Ouest. Financièrement, le budget ne sera pas grandement impacté par la suppression de cette charge qui s'élevait à moins de CHF 2'000.- par an.

2. Formation => charges : 2'457'000.00 / revenus : 198'600.00

La différence des charges entre 2021 et 2022 est de CHF 130'000.00. Cette différence est principalement due à l'augmentation de notre participation aux charges cantonales liées à

l'enseignement. Les domaines de ce chapitre dont les charges sont les plus importantes sont l'école enfantine, l'école primaire, l'école secondaire et les écoles spécialisées. Ce chapitre comprend encore l'accueil extrascolaire pour CHF 83'000.-, le conservatoire pour CHF 34'000.- et les charges des bâtiments scolaires pour CHF 165'000.-.

A relever encore un montant de CHF 105'000.- porté au budget pour l'enseignant supplémentaire à charge de la commune, ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Quant aux frais liés au transport des élèves de Matran qui fréquentent l'école d'Avry, ceux-ci ont été inscrits au budget à hauteur de CHF 81'000.-.

3. Culture, sports et loisirs => charges : 408'300.00 / revenus : 5'000.00

Les intempéries de cet été ont fortement endommagé les sentiers pédestres de notre village. Un montant de CHF 40'000.00 a ainsi été ajouté au poste « Entretien des sentiers pédestres » pour procéder à des réfections urgentes en début d'année 2022, ceci en plus du crédit d'investissement qui sera voté au point 2.3.11.

Des charges régionales, comme nos participations à Coriolis Infrastructures ou à la bibliothèque régionale d'Avry, augmentent car elles sont calculées par rapport au nombre d'habitants.

Enfin, les charges habituelles liées à la culture, aux sports et aux loisirs ont été portées au budget telles que les activités de Matr'événement, les participations à Matran Sculpte ou pour la Fête nationale mais également les contributions aux sociétés locales, aux loisirs des aînés et aux activités destinées aux jeunes.

4. Santé => charges : 666'900.00 / revenus : 4'000.00

Pour ce chapitre, le Conseil communal inscrit au budget les chiffres communiqués par les instances cantonales et régionales. Il s'agit essentiellement de charges liées qui augmentent d'environ CHF 70'000.00 par rapport à 2021 pour les raisons évoquées en introduction.

5. Prévoyance sociale => charges : 878'800.00 / revenus : 1'600.00

Ce chapitre est l'un des deux seuls, avec l'administration, qui affiche une baisse des charges par rapport au budget 2021. La diminution concerne l'aide sociale régionale à laquelle nous participons par le biais d'un système de « pot commun » ainsi que notre participation aux mesures d'insertion sociale, domaine géré par le service social de la commune de Villars-sur-Glâne avec qui nous collaborons dans ce domaine.

6. Trafic et télécommunications => charges : 916'100.00 / revenus : 59'500.00

Ce chapitre ne subit pas de modifications majeures par rapport à 2021. Les charges principales concernent l'entretien des routes mais aussi l'entretien des véhicules et des machines de notre service de voirie. M. Dumoulin relève que le Conseil communal a pris la décision de changer la boîte à vitesse du camion pour un montant de CHF 40'000.-, ce qui devrait permettre de l'utiliser encore pendant quelques années, et de ne pas voter un investissement conséquent pour un nouveau camion. Concernant les transports, il s'agit principalement de participations à des charges cantonales et de l'Agglomération.

Notre commune dispose toujours de 2 cartes journalières CFF qui sont utilisées à plus de

90% même si une baisse a forcément eu lieu en 2020 et 2021 en raison de la situation sanitaire.

Enfin, pour les télécommunications, il s'agit des charges et revenus de l'agence postale qui sont comptabilisés dans ce chapitre.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire => charges : 1'216'550.00 / revenus : 913'950.00

Ce chapitre est divisé en différents sous-chapitres qui sont l'approvisionnement en eau (soit l'eau potable), le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, l'aménagement, la lutte contre la pollution de l'environnement, le cimetière et l'aménagement du territoire.

Les sous-chapitres de l'eau potable et des eaux usées sont des domaines pour lesquels l'intégralité des charges doit être couverte par les taxes. En cas de bénéfice sur ces 2 sous-chapitre, l'excédent est attribué à la réserve pour le maintien de la valeur des installations. En cas de déficit, il y a lieu de prélever dans la réserve pour obtenir l'équilibre des comptes.

Avec l'augmentation du prix de l'eau potable et du prix pour le traitement des eaux usées dès 2022, c'est un montant de près de CHF 200'000.00 qui pourra être versé aux réserves de ces 2 sous-chapitres.

Concernant la gestion des déchets, les taxes que la commune encaisse (taxe de base et taxe au sac) doivent couvrir le 70% des coûts liés aux déchets, ce qui est le cas pour notre commune.

A noter également des montants budgétés pour le cimetière afin d'agrandir le secteur des demi-tombes et pour assainir les problèmes d'infiltration d'eau au jardin du souvenir. Ces coûts sont supportés à parts égales entre les communes de Matran et d'Avry.

Enfin, des montants liés à la révision finale du PAL ont également été budgétés.

8. Economie publique => charges : 34'900.00 / revenus : 30'000.00

Ce chapitre comprend les forêts, qui sont gérées par Forêts-Sarine ainsi que le tourisme et la promotion économique, 2 domaines gérés par l'Agglomération de Fribourg.

Dans ce chapitre est intégré pour la première fois le regroupement de consommation propre, qui sera mis en service d'ici le mois de février 2022, dont le crédit d'investissement a été accepté lors de la dernière Assemblée communale du 17 juin.

Selon les revenus réalisés par la vente du courant électrique produit, ce chapitre pourrait devenir bénéficiaire à l'avenir.

9. Finances et impôts => charges : 519'700.00 / revenus : 7'796'800.00

Les charges de ce chapitre augmentent par rapport au budget 2021, principalement en raison de péréquation financière intercommunale. C'est notre contribution à la péréquation des

ressources qui augmente de CHF 18'450.00 et qui est portée à CHF 454'700.00. Je rappelle que la péréquation des ressources est un système où certaines communes contribuent et d'autres communes bénéficient.

Concernant la péréquation des besoins, ce sont des contributions versées par l'Etat pour lesquelles toutes les communes en sont bénéficiaires. Ce montant passe de CHF 72'750.00 en 2021 à CHF 77'300.00 en 2022.

Concernant les 4 recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales, les chiffres sont assez stables entre 2021 et 2022. Le différentiel de ces 4 postes représente des recettes supplémentaires de CHF 12'900.00.

Pour les 2 postes suivants, il s'agit de recettes extraordinaires et uniques qu'il est prévu de percevoir en 2022. Il s'agit des impôts liés à la vente du terrain de Champ-Riond. En effet, cette vente engendrera la perception d'un impôt sur le gain immobilier de CHF 1'220'000.00 et des droits de mutations à hauteur de CHF 220'000.00.

Totaux de fonctionnement

Comme annoncé dans le « Matr'en cause », le budget de résultats 2022 présente un bénéfice de CHF 1'039'550.-, ceci grâce aux revenus exceptionnels des impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations.

Ce bénéfice présumé pourrait permettre au Conseil communal de proposer une baisse conséquente du taux d'impôts. Mais sans ces recettes fiscales uniques, le budget présenterait une perte avoisinant les CHF 500'000.- et le Conseil communal juge inopportun de modifier le taux d'imposition actuellement. Ces liquidités permettront notamment de limiter les emprunts à effectuer pour certains crédits d'investissements qui seront votés tout à l'heure.

Le Conseil communal vous propose ainsi d'approuver ce budget de résultats 2022 tel qu'il vous a été présenté dont le total des charges s'élève à CHF 8'052'800.- et celui des revenus à CHF 9'092'350.-.

2.2. Approbation du budget de résultats 2022.

A l'issue de cette présentation, **M. Nicolas Rérat** cède la parole à M. Christian Nobs, président de la commission financière, pour son préavis relatif au budget de résultat 2022.

M. Christian Nobs donne lecture du préavis de la commission financière.

La CFM a examiné le budget de résultat 2022 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable (MCH2) ainsi qu'avec les directives du service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2022 par rapport au budget 2021 et aux comptes 2021 à fin octobre. Pour certaines rubriques, la situation des comptes provisoires nous a aussi aidés à contrôler la plausibilité de certains postes du budget.

Ce travail préparatoire a été suivi d'un entretien très ouvert avec le syndic, le conseiller communal responsable des finances et celui en charge des routes ainsi que le boursier communal qui ont répondu à toutes nos questions. Un échange de points de vue franc et constructif nous a permis de nous faire une bonne idée des directions dans lesquelles vont

travailler nos autorités dans les mois et années qui viennent.

Globalement le budget 2022, peut être qualifié de correct, tant du côté des recettes que des dépenses. Le bénéfice annoncé de CHF 1'039'550.- (contre une perte de CHF 225'900.00 en 2021) est toutefois exceptionnel, en effet des recettes uniques dans le cadre du futur quartier de « Champ-Riond » ne doivent pas être sous-estimées, sans elles il y a fort à parier que le résultat aurait été tout autre.

Néanmoins, ce budget tel que présenté peut être approuvé sans réticence par l'assemblée.

M. Nicolas Rérat remercie la commission financière pour son travail et son préavis. Il ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve d'une part le budget de résultat 2022, tel que publié dans "Matr'en cause", et d'autre part le préavis de la Commission financière.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	73
Citoyens présents ayant le droit de vote:	71
Approuvent:	70
Refus:	1
Abstentions :	0

2.3 Budget des investissements 2022

M. Jean-Luc Dumoulin présente le détail du budget des investissements 2022 qui comprend les crédits liés, les crédits de paiement et les crédits à voter. Ce budget des investissements 2022 présente un total des dépenses de CHF 7'730'000.00 et celui des recettes à CHF 835'000.00.



Matran, Assemblée communale

2.3. Présentation du budget des investissements

	Charges	Produits
Crédits liés	40'000.00	60'000.00
Crédits de paiements	3'100'000.00	775'000.00
Crédits à voter (et à dépenser en 2022)	4'590'000.00	0.00
Total	7'730'000.00	835'000.00

2.3.1 Augmentation du crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement de l'école.

Mme Stéphanie Colella, conseillère communale responsable de l'école présente cet objet à l'aide du slide suivant.



Matran, Assemblée communale

Point 2.3.1. du tractanda

	Assemblée communale : 29.09.2020	Assemblée communale : 14.12.2021
Projet	Nouveau bâtiment (4 salles de classe): CHF 4'100'000.- + Assainissement école existante	Dém. /Rec. bâtiment (10 salles de classe): CHF 9'000'000.- + Assainissement école existante
Crédit d'étude	CHF 460'000.-	CHF 1'050'000.- + CHF 590'000.- →
Détails du crédit d'étude	Procédure sur invitation: CHF 60'000.- Développement du projet (honoraires mandataires, etc. jusqu'à mise à l'enquête): CHF 400'000.-	Procédure ouverte (SIA 142): CHF 250'000.- Développement du projet (honoraires architectes, ingénieurs, etc. jusqu'à mise à l'enquête): CHF 800'000.-
NB:	Art. 48 RMP: construction + ~~fin~~ io: procédure ouverte Art. 7 + Annexe 1 AIMP: construction + ~~fin~~ io: marché public international	

39

Lors de l'Assemblée communale du 29 septembre 2020, le Conseil communal informait les citoyens de l'état des infrastructures scolaires et de ses préoccupations eu égard à l'arrivée d'enfants dans notre village d'ici les prochaines années (voir le PV de cette Assemblée, disponible sur le site internet de la commune). Par conséquent, il proposait d'adopter un crédit d'étude de CHF 460'000.- pour évaluer les assainissements nécessaires des infrastructures scolaires existantes et étudier la construction d'un nouveau bâtiment scolaire. Les citoyens s'étaient toutefois montrés réticents au projet de rénovation du bâtiment existant assorti d'une nouvelle construction et ils avaient accepté ledit crédit d'étude pour autant que d'autres options soient envisagées, telles que la démolition et la reconstruction des infrastructures scolaires.

Depuis, le Conseil communal, soutenu par une commission ad hoc, a réexaminé sa position et pris en compte les avis exprimés par les citoyens. Il a ainsi favorisé diverses options, dont la démolition des infrastructures scolaires existantes les plus vétustes et les reconstruire avec un volume supérieur. Les travaux envisagés par ces nouvelles options sont toutefois supérieurs à ceux prévus par le crédit d'étude initial. Une augmentation dudit crédit s'avère dès lors nécessaire pour que le Conseil communal puisse finaliser l'étude en cours et vous présenter une proposition finale dans le cadre d'un crédit d'investissement.

Pour cela, le Conseil communal recommande d'accepter une augmentation du crédit d'étude, qui s'élevait initialement à CHF 460'000.- d'un montant de CHF 590'000.- afin de le porter à CHF 1'050'000.-.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit d'étude de CHF 590'000.- qui sera financé par des liquidités.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement l'augmentation du crédit d'étude de CHF 590'000.- pour le porter à CHF 1'050'000.- et son financement par des liquidités. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

Mme Christine Lebrun demande si le coût supplémentaire de ce crédit d'étude va se rajouter au montant de CHF 13'000'000.- annoncé. Elle trouve que le crédit d'étude est très cher.

M. Nicolas Rérat relève que le crédit d'étude est compris dans l'estimation du coût final de ce projet. Ce crédit d'étude fait environ 8 % du montant global. Par comparaison, cela faisait 9.5 % pour un projet similaire à Neirivue et on arrivait à 10 % pour l'ancienne école.

M. Francis Corpataux relève qu'il est demandé à l'assemblée de voter un crédit d'étude de CHF 1'000'000.-, ce qui constitue une étape importante en vue de voter ensuite un crédit pour la réalisation de ce projet de CHF 13'000'000.-. Il demande quel sera l'impact pour le contribuable pour ce projet au niveau du taux de l'impôt.

M. Nicolas Rérat lui répond que le Conseil communal n'a pas étudié précisément les conséquences de ce projet. Une telle analyse serait tributaire de nombreux paramètres qui ne sont pas tous connus à ce jour. Il relève cependant qu'une première analyse est chiffrée à 0.04 ou 0.05 CHF/payé au canton. Un calcul bien précis sera fait pour l'assemblée qui devra prendre position quant à la réalisation.

M. Francis Corpataux estime dès lors qu'une analyse plus approfondie doit être faite. D'une part, rien ne presse et le Conseil communal pourrait revenir avec ce projet lors d'une prochaine assemblée. D'autre part, il s'agirait de ne pas commettre la même erreur qu'avec le projet d'administration dans l'ancienne école dont l'étude a coûté près de CHF 300'000.- et qui n'a servi à rien au final.

Mme Stéphanie Colella relève qu'il y a un élément qu'il est primordial de prendre compte, à savoir que la commune doit s'apprêter à recevoir de nombreux habitants et qu'il s'agira de pouvoir accueillir leurs enfants à l'école.

M. Michel Diot est favorable à ce projet. Il s'agira surtout de ne pas comparer ce projet avec celui de l'ancienne école, qui était un mauvais projet dès le départ.

M. François Roubaty souhaite des informations sur le calendrier de ce projet.

Mme Stéphanie Colella lui répond qu'il faudra compter une année au Conseil communal pour réaliser l'étude et revenir en assemblée communale pour voter le crédit final. La construction de l'école prendra 18 mois. Ainsi, la nouvelle école pourrait accueillir les élèves à la rentrée 2024-2025 si tout va bien.

M. François le Fort relève qu'il est très difficile de planifier la construction d'une école en fonction des effectifs scolaires. Il remercie le Conseil communal pour la transparence des informations données, et la réalisation du concours. Il soutiendra ce projet.

M. Nicolas Rérat profite de l'occasion pour relever que plus de 160 personnes sont venues visiter l'exposition des projets du concours.

M. Francis Roubaty a visité l'exposition du concours et il a vu de beaux projets. Il ne comprend pas cependant que les pavillons scolaires, la partie de l'école la plus récente, soient qualifiés de vétustes et voués à la destruction.

Mme Stéphanie Colella répond que l'étude de faisabilité a démontré que ces pavillons font partie des infrastructures scolaires qui vieillissent le plus mal, notamment parce qu'ils sont mal isolés.

M. Rémi Clément demande si le Conseil communal a examiné l'opportunité d'une collaboration avec la commune d'Avry sur ce projet.

Mme Stéphanie Colella relève que ce n'est pas le cas, car avec l'arrivée des enfants à Champ Riond, la commune redeviendra un cercle autonome en fonction des effectifs.

M. Nicolas Rérat complète en indiquant qu'Avry est autonome au niveau des effectifs et qu'elle a réalisé ses infrastructures en fonction de ses propres besoins.

M. Hans Schneider estime qu'on doit attendre avant de voter car on n'est pas sûr que les travaux de Champ Riond aillent jusqu'au bout. De même, il a fait sa scolarité dans une école construite 200 ans plus tôt, et tout s'est bien déroulé. Il ne comprend dès lors pas pourquoi, on démolit un bâtiment construit il y a 30 ans.

M. Nicolas Rérat lui répond que le Conseil communal ne peut pas raisonner comme cela et qu'il doit se préparer à accueillir 800 habitants.

M. Filipe Magano constate, en fonction des informations reçues au niveau des délais du projet., qu'il y a urgence pour que l'assemblée prenne une décision.

M. Jean-Marc Dousse demande si la commission financière s'est penchée sur ce dossier. Si ce n'est pas le cas, l'assemblée doit attendre avant de prendre une décision.

M. Nicolas Rérat lui répond que la commission financière a été régulièrement informée sur l'avancée du dossier et qu'elle l'a préavisé. De plus, elle est représentée dans la commission de bâtisse.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'étude supplémentaire de CHF 590'000.00 pour le complexe scolaire et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	73
Citoyens présents ayant le droit de vote :	71
Approuvent:	65
Refus:	4
Abstentions :	2

2.3.2 Mise en place de la zone 30 km/heure

M. Nicolas Rérat, en remplacement de M. Michaël Studer conseiller communal responsable des routes, présente cet objet.

A la suite de plusieurs remarques et lettres en relation avec le trafic parasite à travers la commune, ainsi que la vitesse de passage élevée sur certains secteurs de la commune (Rte de l'École p.ex.), l'Assemblée communale du 19 décembre 2018 a accepté la création de la commission des routes. Cette commission a pour but d'analyser le trafic, la sécurité, l'état de la chaussée, etc., et propose au Conseil communal de possibles améliorations dans les trois secteurs définis lors de la première séance de la commission routière. Il a été procédé, par la suite, à une vision locale de chacun des secteurs par le service technique, accompagné d'un membre de la commission.

Lors de sa séance du 6 novembre 2019, la commission des routes s'est penchée sur la réfection du réseau routier de la commune et, plus particulièrement, sur une réflexion et une planification de la mobilité douce et de la lutte contre les nuisances. Le Conseil communal a ensuite décidé de donner un mandat d'urbanisme au bureau Urbaplan, en y intégrant la possibilité de la zone 30 km/heure.

Les enjeux les plus importants de la mise en zone 30 km/heure de la commune de Matran sont les suivants :

- Amélioration de la sécurité de la mobilité douce à travers la commune ;
- Amélioration des conditions de "vie" au sein de la commune ;
- Planification de la mobilité douce et de la lutte contre les nuisances ;

Ces points sont la suite logique après les travaux d'assainissement des gendarmes couchés de la route de l'École. Il faut également relever que tous les services de l'État concernés ont préavisé favorablement la mise en zone 30 km/heure de la commune de Matran.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 780'000.- qui sera financé par des liquidités.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Afin de répondre à la demande d'élimination de trafic parasite, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 780'000.- et son financement par des liquidités. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. Bertrand Clément souhaite des précisions sur le montant de CHF 8'000.- pour le stationnement, ainsi que sur les premiers travaux qui seront entrepris.

M. Nicola Rérat lui répond qu'il s'agit de conserver les places de parc et que d'autres pourraient être créées à la route de Creux-Dorand. Les premiers travaux concernent la pose des totems et le marquage.

M. Samuel Egli est contre le fait de mettre la totalité du village en zone 30 et contre la borne de

Nonan. Matran va ressembler à un village gaulois et se refermer sur elle-même. S'il est favorable à la borne de l'Arney, il est contre celle de Nonan qui va l'empêcher de sortir du village. Il est difficile de quitter la commune aux heures de pointe et cela ne va pas s'arranger avec la zone 30.

D'autre part, il y a lieu de revoir le problème des bus. Comme il est en télétravail, il voit souvent les bus qui s'arrêtent 5 minutes devant chez lui pour respecter leur horaire car ils sont en avance. Cela crée des nuisances sonores et les rejets du pot d'échappement de ces bus salissent son habitation. Et cela va empirer avec l'augmentation de la cadence des bus.

M. Nicolas Rérat lui répond que le Conseil communal est également satisfait de l'efficacité de la borne de l'Arney et que celle de Nonan vise le même but. L'horaire testé pour la route de l'Arney (16h30 – 18h30 les jours ouvrages) atteint ses objectifs, soit de limiter le transit parasite. Celle de Nonan vise le même but et est également prévue dans le cadre de la TransAgglo. Le projet de zone 30 ne vise pas à fermer le village, mais bien à améliorer la qualité de vie des habitants. Le concept prévoit également de sécuriser la circulation des bus, notamment dans certains virages. Les TPF sont d'ailleurs associés au projet.

M. Samuel Egli relève encore qu'il fait partie des feux bleus et les zones 30 l'empêchent d'être plus efficace.

M. François Le Fort estime que le coût/bénéfice de ce projet est discutable. S'il ne conteste pas le 30 km/h sur la route de l'école, ce n'est pas le cas dans tous les quartiers. Dans son quartier de la Tire, il n'est pas possible de rouler plus vite que 30 km/h. Dès lors, il peine à comprendre pourquoi les services de l'Etat exigent un îlot près de chez lui, îlot qui ne va servir à rien. Il ne pourra pas s'empêcher de penser qu'on jette de l'argent par les fenêtres lorsqu'il verra la construction de cet îlot.

M. Yvette Stritt est favorable à la zone 30, mais souhaite un temps d'adaptation avant de verbaliser les contrevenants.

M. Pierre-Yves Vacher confirme que les zones 30 km compliquent la tâche des urgentistes. Il connaît un médecin en intervention qui a été verbalisé dans une zone 30 et il rappelle que les urgentistes sont au service de la population.

M. Alain Blanc estime qu'il est prématuré de vouloir instaurer une zone 30. Le Conseil communal devrait attendre la modification de la jonction autoroutière avant d'agir.

M. Michel Diot relève que ce projet vise également à améliorer la qualité de vie des habitants et constitue quelque part une partie de la transition écologique pour notre commune. Finalement pour la majorité des automobilistes, rouler à 30 ou 50 km/h ne va pas changer grand-chose.

M. François Roubaty est favorable à ce projet. Il estime même que la zone 30 devrait être appliquée à toute la commune, y compris par exemple à la route des Bains et au secteur Bauhaus.

M. Hans Schneider relève que les zones 30 ont toujours constitué un problème pour les chauffeurs de camion. Pour ce dossier, il déplore l'engagement de moyen financier pour un problème où il suffirait que les gens se lèvent un quart d'heure plus vite le matin.

M. Samuel Egli estime aussi qu'il est prématuré d'introduire la zone 30 et il privilégie d'attendre les travaux de la jonction autoroutière avant d'agir. Il relève que le trafic parasite est acceptable en l'état.

M. Francis Baeriswyl ne comprend pas pourquoi l'assemblée doit voter lors de cette assemblée un montant de CHF 400'000.- pour un projet de CHF 780'000.-

M. Nicolas Rérat lui répond que l'assemblée doit voter lors de ce point le montant de CHF 780'000.- pour le principe et la réalisation de la zone 30. Et lors du point 2.3.11, l'assemblée se prononcera sur le vote global du budget des investissements 2022, lequel comprend notamment un montant de CHF 400'000.- pour la zone 30 à dépenser en 2022. Le solde du crédit sera dépensé en 2023, voir en 2024.

M. Remi Clément relève que la zone 30 implique la suppression des passages piétons et il semble que cela ait soulevé certains problèmes lors de la séance d'information.

M. Nicolas Rérat confirme que l'introduction de la zone 30 implique la suppression des passages piétons. Toutefois, des exceptions sont autorisées pour des passages piétons existants, notamment à proximité des écoles.

M. Jean-Pierre Andrey relève que plusieurs personnes ont fait des interventions contre la zone 30. Ces mêmes personnes ont cependant relevé que la zone 30 se justifiait sur la route de l'Ecole. Il propose dès lors de l'introduire sur cette route, et que si cela se passe bien de l'introduire dans d'autres secteurs.

M. Nicolas Rérat relève que c'est impossible. Il faudrait en effet revoir complètement le projet qui est prêt à être mis à l'enquête.

M. Filipe Magano est contre le fait de supprimer les passages piétons. Il est en train d'apprendre à ses enfants comment traverser un passage piéton et la commune veut les enlever.

M. Philippe Stadler relève qu'un îlot gêne sa sortie. Il demande s'il y a moyen de modifier encore le projet.

M. Rérat lui répond que cela doit se faire dans le cadre de la mise à l'enquête.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 780'000.00 pour la mise en place de la zone 30 km/heure et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	73
Citoyens présents ayant le droit de vote :	71
Approuvent:	46
Refus:	19
Abstentions :	6

2.3.3 Réfection de la route de Maison Neuve

M. Dominique Chenaux, en remplacement de M. Michaël Studer conseiller communal responsable des routes, présente cet objet.

La route de la Maison-Neuve doit faire l'objet d'une réfection globale (chaussée et trottoir), à la vue de son état de vétusté et de dégradation actuelle (bordures décollées, fissures, affaissements etc.). Une coordination avec la mise en séparatif de notre PGEE et du projet de zone 30 km/heure sont évidemment pris en considération. Cette réfection est projetée depuis l'intersection de la route de l'impasse du Croset jusqu'à l'accès arrière du parking du Tilleul. Le reste de la route entre l'accès du parking et le carrefour avec la route de l'Eglise fera l'objet d'une réfection ultérieure en adéquation avec le PAD du Tilleul.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 450'000.- qui sera financé par un emprunt.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Pour répondre aux besoins liés à l'état de vétusté de cette route, La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 450'000.- et son financement par emprunt. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. Jean-Marc Dousse demande si la fibre optique sera posée lors de la réfection de cette route.

M. Nicolas Rérat relève que c'est une possibilité qui ne dépend pas de la commune. Lors de travaux de ce genre, les entreprises de services concernés sont informées et elles doivent choisir de le faire ou pas.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 450'000.00 pour la réfection de la Route de la Maison Neuve et son financement par un emprunt.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	73
Citoyens présents ayant le droit de vote :	71
Approuvent:	69
Refus:	0
Abstentions :	2

2.3.4 Mise en séparatif du collecteur du secteur Maison-Neuve – Route de l'Eglise

M. Bernard Chassot, conseiller communal responsable des réseaux d'eau potable et des eaux usées, présente cet objet. Il relève au préalable qu'il va présenter plusieurs d'investissements relatifs au réseau d'eau potable et au réseau des eaux usées. Ces investissements sont l'aboutissement d'un long processus qui a débuté il y a plusieurs années.

Selon le Plan d'Evacuation des Eaux Usées (PGEE) de notre commune, un certain nombre de nos collecteurs d'eaux usées doivent être mis en séparatif. Ceci consiste à évacuer les eaux usées et les eaux non polluées dans deux canalisations séparées. Les eaux usées sont conduites vers la STEP par la canalisation d'eaux usées, tandis que les eaux pluviales non polluées et les eaux parasites à écoulement permanent sont déversées dans la canalisation d'eaux non polluées. Suite à l'étude de synthèse du bureau Fuchs ingénieurs en 2019, en

relation avec l'état sanitaire de notre PGEE, vous trouverez ci-après un récapitulatif et un état d'avancement des assainissements :

- La canalisation de la Tire a été entièrement renouvelée ;
- La canalisation de la route d'Avry secteur "La Pâla" a été mise en séparatif simultanément aux travaux routiers d'accès au nouveau quartier ;
- Les mesures d'assainissement à court terme du secteur Ouest sont terminées ;
- Les mesures d'assainissement à court terme du secteur Centre sont terminées à hauteur de 90% ;
- Le renouvellement de la canalisation du ruisseau de la Tire "Pré du Château" sera exécuté de mi-novembre à mi-décembre 2021.

A partir de l'année prochaine, le Conseil communal compte procéder à une deuxième étape d'assainissement et mise en séparatif de certains tronçons de canalisations dans les secteurs nommés ci-dessous.

Profitant des travaux et de l'ouverture des routes pour l'assainissement du PGEE et des mises en séparatif, nous remplacerons également les conduites d'eau potable afin d'assainir le réseau de distribution d'eau.

A la fin de ces travaux planifiés sur 2022, voir finalisés en 2023, le PGEE aura été complètement assaini en matière de travaux de réfections d'urgences de stade 0 et 1 avec les mises en séparatifs réalisables tant du point de vue économique que du point de vue ratio/nombres d'habitants.

Le pourcentage du PGEE mis en séparatif de la commune avec ces investissements sera de 85%.

Pour le secteur de la Route de la Maison-Neuve et route de l'Eglise jusqu'au croisement avec la route de l'Arney, l'investissement se monte pour les eaux usées à CHF 1'330'000.- et à CHF 180'000.- pour le réseau d'eau potable (point 2.3.5).

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 1'330'000.- qui sera financé par un emprunt.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Faisant suite à l'étude de synthèse d'un bureau d'ingénieurs établie en 2019, et en relation avec l'état sanitaire de notre réseau des eaux usées, La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 1'330'000.- et son financement par un emprunt. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. Alain Blanc demande si les eaux claires se mélangent avec les eaux usées ultérieurement dans le réseau communal.

M. Bernard Chassot relève que ce n'est pas le cas, car les eaux claires sont amenées avec ce projet directement à la Glâne.

M. Francis Roubaty demande si son habitation est concernée par la mise en séparatif.

M. Bernard Chassot n'a pas l'information. Le bureau d'ingénieur prendra contact avec les propriétaires concernés.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 1'330'000.00 pour la mise en séparatif du collecteur du secteur de la Maison Neuve et de la rte de l'Eglise et son financement par un emprunt.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote :	70
Approuvent:	67
Refus:	0
Abstentions :	3

2.3.5 Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Maison-Neuve – Route de l'Eglise

M. Nicolas Rérat présente le plan de financement pour ce crédit de CHF 180'000.- qui sera financé par des liquidités.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 180'000.- et son financement par les liquidités. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. Philippe Verdon se pose la question s'il est pertinent de voter tous ces investissements sachant que le canton va mettre sur pied un pot commun visant à diminuer le prix de l'eau. Mais il reviendra sur le sujet dans les divers.

M. Samuel Egli demande quand les travaux auront lieu et quel délai sera donné aux propriétaires pour raccorder leur habitation en séparatif.

M. Nicolas Rérat relève que les travaux auront lieu l'année prochaine et que les propriétaires auront un délai de 2 ans pour mettre leur maison en conformité. Il leur sera toutefois conseiller de se raccorder en même temps que les travaux de la commune pour diminuer les coûts.

M. Michel Diot relève que les propriétaires n'ont souvent pas les plans de leur canalisation.

M. Bernard Chassot lui répond qu'ils pourront bénéficier des conseils des professionnels, ces démarches étant néanmoins à leur charge.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 180'000.00 pour le remplacement des conduites d'eau potable du secteur de la Maison Neuve et de la rte de l'Eglise et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote :	70
Approuvent:	66
Refus:	0
Abstentions :	4

2.3.6 Mise en séparatif du collecteur du secteur Route de l'Arney – Route de l'Eglise

M. Bernard Chassot, conseiller communal responsable des réseaux d'eau potable et des eaux usées, présente cet objet. En se référant à sa présentation du point 2.3.4, les travaux pour le secteur de la Route de l'Eglise et la route de l'Arney se montent pour les eaux usées à CHF 880'000.-, et pour le réseau d'eau potable à CHF 120'000.-.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 880'000.- qui sera financé par un emprunt.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 880'000.- et son financement par un emprunt. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. Francis Roubaty signale que le collecteur devant le Tilleul a été posé à l'époque par les employés communaux à une grande profondeur pour permettre l'écoulement des eaux usées. Le secteur sera critique pour la mise en séparatif.

M. Nicolas Rérat le remercie pour ces informations.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 880'000.00 pour la mise en séparatif du collecteur du secteur de l'Arney et de la rte de l'Eglise et son financement par un emprunt.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote :	70
Approuvent:	66
Refus:	0
Abstentions :	4

2.3.7 Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Route de l'Arney - Route de l'Eglise

M. Nicolas Rérat présente le plan de financement pour ce crédit de CHF 120'000.- qui sera financé par des liquidités.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 120'000.- et son financement par les liquidités. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 120'000.00 pour le remplacement des conduites d'eau potables du secteur de la rte de l'Arney et la rte de l'Eglise et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote :	70
Approuvent:	66
Refus:	0
Abstentions :	4

2.3.8 Mise en séparatif du collecteur du secteur du sentier de la Gare

M. Bernard Chassot, conseiller communal responsable des réseaux d'eau potable et des eaux usées, présente cet objet. En se référant à sa présentation du point 2.3.4, les travaux pour le secteur du Sentier de la Gare se montent pour les eaux usées à CHF 460'000.-, et pour le réseau d'eau potable à CHF 100'000.-.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 460'000.- qui sera financé par un emprunt.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 460'000.- et son financement par un emprunt. ».

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

Mme Fabienne Chappuis souhaite savoir si son habitation est concerné par ce projet.

M. Bernard Chassot relève que ce n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 460'000.00 pour la mise en séparatif du collecteur du secteur du sentier de la Gare et son financement par un emprunt.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote :	70
Approuvent:	66
Refus:	0
Abstentions :	4

2.3.9 Remplacement des conduites d'eau du secteur du sentier de la Gare

M. Nicolas Rérat présente le plan de financement pour ce crédit de CHF 100'000.- qui sera financé par des liquidités.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 100'000.- et son financement par les liquidités. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour le remplacement des conduites d'eau du secteur du sentier de la Gare et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote :	70
Approuvent:	66
Refus:	0
Abstentions :	4

2.3.10 Construction d'une passerelle sur le sentier de la Quiou

M. Dominique Chenaux, conseiller communal responsable des sentiers pédestres, présente cet objet.

Lors des intempéries de cet été, le sentier de la Quiou a été très abîmé entre le pont de la route cantonale des Muëses et le pont de l'autoroute A12. Deux tronçons ont été ravinés et le passage est devenu très étroit. Des barrières de protection ont été posées par notre service de la voirie pour sécuriser les lieux. Des démarches ont été entreprises de suite après les glissements de terrain auprès du service des lacs et cours d'eau ainsi qu'auprès du service de la faune et des forêts pour avoir un appui financier et logistique pour la remise en état des lieux. Aucune subvention ne sera débloquée par le canton pour sécuriser ce sentier pour les

promeneurs ou autres joggeurs. En cas de fortes pluies, les glissements de terrain continueront et nous serions contraint de fermer ce sentier. En condamnant le sentier de la Quiou, nous condamnons également deux sentiers communaux balisés.

Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour trouver la meilleure solution économique et paysagère pour maintenir ces itinéraires très appréciés par les randonneurs. La solution la plus économique et celle qui s'intègre le mieux dans le paysage, est la construction d'une passerelle, en bois en dessus et métallique en dessous, de 2m de large sur ~50m de long. Elle permettra de sécuriser et pérenniser ce cheminement piétonnier balisé.

Le coût de ces travaux est devisé à CHF 80'000.-. Les travaux débuteront dès que possible, mais au plus tard au printemps 2022. L'entretien des forêts qui se trouvent après ces glissements de terrain ne pourront plus se faire par cet itinéraire. Auparavant, il n'était plus possible de circuler avec un véhicule sur ce tronçon de sentier forestier. Une solution doit être trouvée pour accéder à ces forêts par le haut du talus.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 80'000.- qui sera financé par des liquidités.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Afin de sécuriser le passage sur ce sentier, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 80'000.- et son financement par les liquidités. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. Gérard Guex demande si la commune est propriétaire du secteur concernée.

M. Dominique Chenaux relève que ce n'est pas le cas. C'est d'ailleurs pour cette raison que le projet ne prévoit qu'une passerelle pour les sentiers pédestres. Il ne sera plus possible, comme par le passé, d'exploiter la forêt par ce chemin. L'exploitation se fera à futur par le haut de la forêt. Remettre le chemin en état aurait coûté CHF 450'000.-.

M. Hans Schneider demande si la construction en bois va durer longtemps et doute que cela soit solide à long terme.

M. Dominique Chenaux précise que la passerelle sera en chêne et qu'elle devrait tenir entre 15 et 20 ans.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 80'000.00 pour la construction d'une passerelle sur le sentier de la Quiou et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote :	70
Approuvent:	69
Refus:	0
Abstentions :	1

2.3.11 Approbation du budget des investissements 2022

M. Nicolas Rérat relève que l'Assemblée communale doit maintenant approuver le budget des investissements dans leur globalité, à savoir le montant qui sera dépensé en 2022 non seulement pour les investissements votés lors de cette assemblée, mais aussi les montants relatifs aux crédits liés et aux crédits de paiement.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le budget des investissements 2022 qui présente un total de charges de CHF 7'730'000.- et des revenus pour CHF 835'000.-. Elle recommande à l'assemblée de l'approuver.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le budget des investissements 2022.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote :	70
Approuvent:	68
Refus:	0
Abstentions :	2

3. Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS

M. Nicolas Rérat, syndic, présente cet objet. Réunis le 4 février 2021 en séance plénière de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID), qui réunit l'ensemble des communes sarinoises, les délégués des communes du district ont adopté à l'unanimité les statuts de la nouvelle Association régionale de la Sarine (ARS). L'adoption des statuts de cette association, qui doit voir le jour en 2022, constitue une nouvelle étape importante dans la concrétisation d'une vision commune en matière de planification, de coordination et de collaboration pour l'ensemble du district de la Sarine.

L'objectif est maintenant d'obtenir l'approbation des statuts par l'ensemble des législatifs communaux, afin de mettre rapidement sur pied l'ARS. Sa première mission sera d'adopter le futur Plan directeur régional de la Sarine (PDR Sarine), conformément aux nouvelles exigences de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC).

District et Agglomération unis pour assurer un aménagement régional coordonné

En parallèle aux démarches visant à la constitution de l'ARS, le district de la Sarine a entamé en 2017 une réflexion territoriale concrétisée en 2018 dans un Schéma directeur régional du district de la Sarine (SDDS). Cette planification visait à forger une identité commune, tracer les lignes directrices du développement futur et mettre en valeur les forces de la région. Dans la continuité du SDDS, les communes du district ont par la suite entrepris, en collaboration étroite avec

l'Agglomération de Fribourg, les démarches relatives à l'élaboration pour l'ensemble du district d'un plan directeur régional, devenu obligatoire en 2019 suite à la modification de la LATeC. A cet effet, la CRID et l'Agglomération de Fribourg œuvrent actuellement de manière coordonnée à l'établissement du PDR Sarine et du plan d'aménagement de 4^{ème} génération (PA4).

La création de l'ARS est déterminante pour la finalisation du projet de PDR Sarine. C'est en effet à l'ARS que reviendra la compétence d'adopter formellement le futur plan directeur régional. La séance du 4 février 2021 a donc été l'occasion pour les membres de la CRID de faire également le point sur l'avancée des travaux du PDR Sarine et du PA4, tous deux confiés à un mandataire commun, chargé d'en assurer la cohérence et la concordance.

Rappels et historique des travaux

Constituée le 30 octobre 1974 avec l'ensemble des Communes du district de la Sarine, l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional (ACSAR) a donné à la Sarine le premier Plan directeur régional du Canton de Fribourg en 1979. Bien que dissoute au printemps 2008, l'ASCAR a montré que les Communes sarinoises ont perçu très tôt l'importance d'une planification commune à l'échelle du district de la Sarine.

Dans cette optique, le Préfet de la Sarine convoquait en 2009 l'ensemble des communes du district à une Conférence régionale ayant pour tâche de préparer la constitution d'une organisation intercommunale chargée de réaliser les infrastructures régionales et de favoriser un développement régional coordonné. Durant l'année suivante, les réflexions se sont poursuivies et un projet de statuts pour une association régionale a été élaboré et mis en consultation auprès des Communes. En février 2012, la CRID transmettait ces statuts aux législatifs communaux des communes du district de la Sarine en vue de leur approbation. Sur les 36 communes que comptait alors le district (actuellement : 26 communes), 22 ont accepté les statuts, 11 les ont refusés et 3 se sont abstenues. L'assemblée communale de Matran les avait acceptés le 16 mai 2012 (32 oui, 1 non, 3 abstentions. Les raisons du refus étaient à mettre en lien, principalement, avec, des divergences concernant la création d'un fonds d'investissement et la clé de répartition des charges.

Tirant les enseignements des divergences de 2012 et des récents travaux du PDR Sarine, la CRID a remis l'ouvrage sur le métier et mis en consultation le 2 septembre 2020 un nouvel avant-projet de statuts de l'ARS. Celui-ci ne contenait pas de fonds d'investissement et prévoyait une clef de répartition fondée sur le principe de la population légale.

Les communes et les Services de l'Etat qui se sont prononcés dans le cadre de la consultation à l'automne 2020 ont, dans l'ensemble, salué le projet et se sont dits favorables au principe d'une ARS. La clé de répartition ayant suscité d'ultimes remarques, cette dernière a été adaptée à l'issue de la consultation. Les statuts prévoient désormais la possibilité pour l'assemblée des délégués d'adapter la clé de répartition lorsqu'un projet présente un intérêt particulier pour certaines communes spécifiques, à la condition que toutes les communes directement concernées aient accepté cette clé.

Adoption

C'est avec ces adaptations, assurant un équilibre entre le besoin d'une association régionale capable de relever les défis du futur et les souhaits des communes qui la composent, que le projet de statuts de l'ARS a été soumis à la CRID le 4 février 2021. L'adoption du projet par celle-ci à l'unanimité ouvre la voie à l'approbation des statuts par les législatifs communaux, dernière étape dont dépend désormais la naissance de l'ARS.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée adopte les statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	72
Citoyens présents ayant le droit de vote:	70
Approuvent:	66
Refus:	0
Abstentions :	4

4. Information du Conseil communal

M. Nicolas Rérat relève que le Conseil communal a quelques communications.

Sentiers pédestres

M. Dominique Chenaux informe l'assemblée que la commune va entreprendre ce printemps, avec la collaboration de la protection civile, la réfection du pont sur la Bagne du cheminement piéton sous la déchetterie, ainsi que des escaliers allant de Champ Riond vers le ruisseau du Bugnon. Pour ce faire, le sentier pédestre sera fermé une semaine.

Ouverture d'une crèche à Matran

M. Dominique Chenaux informe l'assemblée qu'une crèche devrait ouvrir à Matran en 2024. Le Conseil communal est en tractation avec plusieurs propriétaires pour trouver l'emplacement idéal.

Cybersécurité

M. Nicolas Rérat relève que qu'il souhaite faire le point sur la sécurité de l'informatique de la commune, notamment suite aux problèmes rencontré par les villes de Montreux et de Rolle.



Matran, Assemblée communale

Point 5 du tractanda

Cybersécurité : point de situation



Source : CC Hauts-de-France

Contrôles réalisés avec notre prestataire :

- Antivirus, Firewall et programmes sont à jour.

Prévention :

- Evaluation des menaces et des risques : a eu lieu et sera révisée de manière régulière.
- Formation des collaborateurs.
- Backup : séparé pour éviter qu'un pirate contamine le tout.

Prochaines activités :

- Cours Cybersécurité | organisé par ACF | 15.12.2021.
- Mise en place d'un plan d'intervention d'urgence, plan d'incident 1^{er} trimestre 2022.
- Connexion distante : authentification à double | en cours d'évaluation
- Evaluation des mesures en place par un auditeur externe (en cours d'évaluation).

130

5. Divers

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

M. Philippe Verdon déplore que la commune augmente le prix de l'eau, le prix du m³ passant de CHF 1,90 à CHF 2,20. Or à Villars-sur-Glâne, le prix du m³ est fixé à CHF 1.-. Il ne comprend pas pourquoi cette différence, surtout avec la création d'un pot commun par le canton. Et le Conseil communal veut encore augmenter le prix de l'eau en modifiant le règlement. Il demande quand le règlement sera voté.

M. Bernard Chassot lui répond que ces règlements seront soumis en principe en 2022.

Mme Susanne Klemm Grognuz a quelques questions au Conseil communal. Les habitants de l'impasse du Croset ont fait opposition contre l'OFROU sur le projet de protection contre le bruit généré par l'autoroute N12 et les mesures de réduction du bruit jugées trop faibles. Elle demande quelles démarches a entrepris la commune pour soutenir les citoyens de ce quartier afin de réduire le bruit émanant de l'autoroute.

M. Dominique Chenaux répond que le Conseil communal a aussi fait opposition et lit certain extrait de cette opposition. Dans ce genre de procédure, la commune doit faire les mêmes démarches que les citoyens.

Mme Susanne Klemm Grognuz demande si la commune compte poser un revêtement phonoabsorbant sur la route de Villars-sur-Glâne en continuation de celui posé sur la route de Matran sur le territoire de Villars-sur-Glâne.

M. Dominique Chenaux relève que ce dossier n'est pas du ressort de la commune, mais du canton. Cependant, le canton prévoit effectivement de poser un revêtement phonoabsorbant sur une partie du tronçon.

Mme Susanne Klemm Grognuz demande si une piste cyclable sera réalisée en

prolongement de celle venant de Villars-sur-Glâne.

M. Dominique Chenaux ne peut pas affirmer à 100 % qu'il y aura une piste cyclable. Le Conseil communal va se renseigner et il reviendra vers elle pour lui communiquer la réponse.

Mme Susanne Klemm Grognuz demande si le Conseil communal prévoit des mesures afin de réduire la pollution lumineuse nocturne émanant des centres commerciaux, notamment de l'enseigne de Bauhaus.

M. Nicolas Rérat lui répond que la pose de ces enseignes lumineuses nécessite une demande spécifique à la commune. Dans le cadre de la législation actuelle, le Conseil communal invite le requérant à éteindre son enseigne à 22h00. Ce n'est cependant qu'une recommandation. Au niveau cantonal, une motion a été déposée pour lutter contre la pollution lumineuse. Si celle-ci n'aboutit pas, le Conseil communal pourrait éventuellement mandater la commission de l'énergie pour établir un règlement.

M. Filipe Magano relève que son véhicule a été vandalisé plusieurs fois lorsqu'il le parque à la route de la Maison Neuve sur les places publiques. On lui met de l'huile dans les portières avec un message anonyme indiquant qu'il n'a pas le droit de parquer à cet endroit. Il conseille à l'auteur de ne plus recommencer.

M. François Roubaty souhaite que l'ouverture d'une crèche ne se fasse pas à l'intérieur du village pour ne pas y amener du trafic supplémentaire. Il regrette d'autre part que la construction du quartier de Champ Riond ne fasse qu'en une seule étape. Il aurait été plus facile d'intégrer les nouveaux habitants. Il demande enfin quand le giratoire de Champ Riond sera réalisé.

M. Nicolas Rérat répond qu'il est trop tôt pour indiquer la fin des travaux. Un giratoire sera fait à la fin du gros-œuvre.

La parole n'est plus demandée.

A 23h 10, **M. Nicolas Rérat** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation

Au nom de l'assemblée communale:

Le secrétaire:

O. Pillonel

le syndic:

N. Rérat